PV/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 15 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Chalus, convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LIGNIERE Frédéric, maire.

Présents : M. BEAUNE Patrice, Mmc BESSON Estelle, Mr FREITAS Sabino, Mme ISRAEL Françoise, M. LIGNIERE Frédéric, M. OLLE Alain, M. THIALLIER Gérard, M. VACHER Jean-Pierre, M. VERNEYRE Richard

Absents/ Excusés: M. TARDIVEL Ghislain, Mme BOUGUENNEC Annie procuration à M. VACHER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme. BESSON Estelle

ORDRE DU JOUR

- Modification horaires éclairage public
- Contrat Mme BRUN
- Questions et informations diverses

Approbation du compte - rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2022 n'amenant pas de remarques particulières,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu précèdent.

1. Modification horaires éclairage public

Monsieur le Maire exprime que pour faire face à l'augmentation du coût de l'électricité, il est nécessaire de revoir les horaires d'extinction de l'éclairage public la nuit. Après avoir débattu, le conseil municipal retient l'amplitude suivante :

- Extinction entre 22h et 06h du 1^{et} septembre au 30 avril.
- Extinction à partir de 00h et pas de rallumage en été du 1° mai au 31 août.
- Les nuits du 24 et 31 décembre, l'éclairage restera allumé comme précédemment.

Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité.

La demande d'étude pour passer l'éclairage public en led est en cours. Elle nous donnera le coût de l'opération et le montant des économies réalisables.

2. Contrat agent d'entretien des locaux

Mme Brun, agent contractuel territorial, justifiant d'une durée de services publics de 6 ans au moins, la mairie doit obligatoirement lui proposer un CDI. Son contrat actuel est de 2 heures / semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette proposition de contrat.

3. Questions et informations diverses

- Un arrêté municipal vient d'être pris rue des quatre vents où la circulation sera interdite à partir du 16 décembre 2022 en raison de travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise LM-TP au niveau de la propriété de M. VELTRONI.
- Réunion du CCAS: Un repas sera proposé au restaurant le Boudes la Vigne fin janvier à nos ainés. Les personnes ne pouvant se rendre à ce repas se verront proposer un panier repas de produits locaux
- Méthaniseur : La commune a reçu des motions de plusieurs communes voisines s'opposant à ce projet. Comme tout dépôt de permis de construire, celui-ci sera instruit par les services de l'état. Seul un avis du maire est demandé. Afin que cet avis soit en concordance avec l'avis de la population qui a été informée sur le projet par les porteurs lors de la réunion fin octobre, nous allons venir à votre rencontre pour connaître votre position.
- Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune concernant les années 2021 et 2022 a été déposée en préfecture.
- Des travaux d'isolement du logement communal sont nécessaires. Un changement de système de chauffage plus économique est envisagé.
- Nous sommes toujours dans l'attente du retour de validation des services postaux concernant l'adressage.
- A partir du 1er janvier 2023 les consommations communales d'eau jusqu'à présent assumées par le Syndicat Mixte de l'Eau seront facturées aux communes. On peut faire enlever gratuitement les compteurs d'eau non utilisés, c'est le cas du compteur de la fontaine chemin des vignes.
- L'éclairage des gîtes vient d'être remplacé par des ampoules led. Celui de la salle polyvalente est prévu également.
- Il y a une fuite sur un vérin du tracteur. A voir si on peut se permettre d'attendre un peu afin d'éviter de s'en priver sur cette période. Le conseil municipal souligne la réactivité de Dominique pour le déneigement et le remercie au nom de la population (Mr le Maire a reçu des messages lui demandant de remercier Dominique pour son action).
- Un second bulletin Municipal est prévu en janvier.
- Le bergater qui alimente la fontaine doit être changé entre les 2 regards.
- Au prochain conseil, une décision sera prise concernant la location ou non des gîtes en hiver (augmentation tarif avec forfait de 40€ la semaine pour le chauffage ou arrêt de location).
- Une réflexion va être menée pour créer un endroit où les habitants pourraient déposer leurs déchets verts (ancienne décharge ? accès libre ou fermé...?)
- La benne pour les objets encombrants sera déposée sur la place du village du 13 au 18 avril 2023.

Séance levée à 22 h 40

leguere